FEDERATION NATIONALE OVINE



149, rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12 ① 01 40 04 51 31 昌 01 40 04 51 33 maeline.baudet@fno.asso.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{er} Juin 2016

Loup où es-tu?

Lors du dernier Groupe National Loup du 17 mai 2016, le Ministère de l'environnement nous a indiqué qu'il ne disposait pas de tous les éléments chiffrés de l'ONCFS sur la population actuelle de loups en France. La presse, par l'émission secret d'info du vendredi 27 mai, nous a relaté les propos de d'une administratrice de FERUS confirmant les propos tenus sur leur site internet. Ces écrits invitent les membres du réseau à ne plus communiquer les informations à l'ONCFS, et pire encore, **invitent à détruire les indices de présence de loups.**

Une telle situation est inadmissible! La profession ovine est scandalisée face à un tel constat! Tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'un arrêté cadre assurant une baisse de la pression de prédation ne soit pas publié. Nous ne pouvons pas continuer à travailler dans de telles conditions: le Ministère ne peut se permettre de tolérer la destruction des données et le manque d'informations quand est en jeu la survie de nos exploitations. Il faut réagir!

Aujourd'hui invoquant la validité juridique de l'arrêté cadre, le Ministère propose de fixer un plafond de prélèvement de 36 loups, dont un maximum de 27 entre le 1er Juillet et le 30 Septembre.

La FNO ne peut tolérer un tel arrêté, qui revoit à la baisse le quota de prélèvement, ce dans un contexte où les attaques se multiplient (+10% d'attaques au 30 avril par rapport à l'année 2015!) et surviennent dans un territoire toujours plus étendu. La détresse des éleveurs ovins face à cette pression de prédation toujours grandissante est, elle, bien réelle. Ajoutons à cela un effectif de loups complètement sous-estimé suite à la destruction de preuves!

Compte tenu de la réalité des attaques sur les troupeaux ovins, de la population de loups bien supérieure à l'estimation faite, la FNO demande qu'entre en vigueur au 1^{er} juillet un arrêté cadre autorisant le prélèvement d'un minimum de 42 loups dès à présent, ce qui correspond aux dérogations de la saison précédente (36 complétés de 6).

Il est plus qu'urgent de prendre des mesures pour sauver l'élevage ovin qui subit de plein fouet et depuis trop longtemps les conséquences d'une gestion défaillante de la population de ce super-prédateur.

Contacts presse:

Michèle BOUDOIN : 06 88 74 26 91 Claude FONT : 06 10 67 65 28 Maëline BAUDET : 01 40 04 51 31